

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2016

L'an deux mille seize, le quinze Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 8 Décembre 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 25 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PONTAC Serge, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. RICARDEAU James (*pouvoir à Mme LE BORGNE Véronique*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme PELÉ LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Catherine COOREVITS et Mme Maryline GILLET.

OBJET :	<i>Création de deux servitudes de tréfonds sur les parcelles cédées à la CCRB dans le cadre de la vente de l'actuelle déchetterie.</i>
----------------	--

N° 2016 / 12 / 08

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 Juin 2016, le Conseil Municipal a décidé la vente de l'actuelle déchetterie, composée des parcelles cadastrées section AV n° 68, n° 374, n° 377, n° 384, n° 89 et n°382, pour une contenance globale de 15 876 m² classées en Ue au PLU de la Commune de BLAIN, à la CCRB, moyennant l'euro symbolique.

Considérant que l'implantation d'une station de relèvement et d'une canalisation de réseau d'assainissement sur certaines parcelles ainsi vendues nécessite la création de deux servitudes de tréfonds,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 Juin 2016 autorisant la cession de l'actuelle déchetterie à la CCRB,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation

Le Conseil Municipal,

INSTAURE deux servitudes de tréfonds au profit de la Commune, savoir :

- l'une sur l'emprise de la station de relèvement se trouvant sur la parcelle cadastrée section AV, numéro 68,

- la seconde sur l'emprise du réseau d'assainissement situé sur les parcelles cadastrées section AV numéros 374 et 384.

.../...

CHARGE Maître Damien RUAUD, notaire associé à BLAIN, de la constitution de ces deux servitudes de tréfonds à prévoir dans l'acte de vente à venir, dont les frais seront supportés par la CCRB, acquéreur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents se rapportant à cette affaire.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 19 Décembre 2016,
Le Maire.



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20161215-CM-2016-12-08-
DE
Date de télétransmission : 22/12/2016
Date de réception préfecture : 22/12/2016

Séance du Conseil municipal du 15 Décembre 2016
Délibération n° 2016 / 12 / 08